



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 9 décembre 2017

Le Conseil municipal convoqué le 13 décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 19 décembre 2017 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Point sur les travaux en cours,
- Révision des tarifs communaux,
- Tarifs Eau-Assainissement 2018,
- Clôture du budget du lotissement Saint-Jacques,
- Personnel communal : avancements de grades,
- Convention XDEMAT,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises au registre.

Avant de commencer l'ordre du jour sus énoncé, le Maire précise qu'il souhaite ajouter un point, à savoir la location du logement des écoles.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre ce point à la fin de l'ordre du jour.

Point sur les travaux en cours

► **STEP** : Le Maire rappelle que le branchement EDF a eu lieu le 8 décembre 2017. Quant à la réhabilitation du poste de relevage, elle est programmée début janvier 2018. Après cela, viendra le basculement de l'ancienne STEP vers la nouvelle dont le fonctionnement sera surveillé pendant quatre mois. Après cette période, la réception des travaux pourra avoir lieu.

► **Plan d'épandage des boues** : Le plan d'épandage conclu il y a trois ans, arrive à son terme. Le GAEC DES ALLOUAIRES n'est plus candidat, mais il reste Mr BUFFARD. Une surface de 90 ha est nécessaire et l'épandage a lieu au moins deux fois par an après analyse favorable des boues. Ce nouveau plan d'épandage va coïncider avec la mise en marche de la nouvelle STEP. Pour appréhender cela, une étude doit être réalisée. Son coût s'élève à environ 4.000 € et des subventions peuvent être obtenues jusqu'à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une étude en vue de la réalisation du plan d'épandage.

► **Rue Anatole Gabeur** : Le Maire précise que l'enrobé a été posé sur le tronçon de la rue de Caule, à la jonction de la rue A. Gabeur. Une partie des espaces paysagers est réalisée, Les travaux reprendront à la fin de la période de viabilité hivernale.

► **Sortie des véhicules du Centre de secours** :

Délibération n° : D201785

Objet de la délibération

Sortie du Centre de
Secours
Maîtrise d'Œuvre

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal relative à l'aménagement d'une nouvelle sortie pour le Centre de Secours d'Arc en Barrois.

Compte tenu que cette opération avait été préalablement envisagée comme partie prenante du marché de réhabilitation de la traverse, et qu'elle est finalement réalisée de manière indépendante,

Le Maire propose de valider la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet EUROINFRA qui a commencé le projet au sein de la première opération, et ce au prix de ce marché, à savoir 4 350 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De confier la maîtrise d'œuvre de l'opération relative à l'aménagement d'une nouvelle sortie pour le Centre de Secours d'Arc en Barrois au cabinet EUROINFRA pour un montant HT de 4 350 € soit 5 220 € TTC.*
- *Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

► **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir**

Le système d'alarme et de comptage installé doit encore faire l'objet de réglages.

► **Micro-crèche** : Les travaux avancent et la pose de la charpente est en cours. Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis.

► **Appartement de l'Ecole** (Bâtiment perpendiculaire à la rue A. Gabeur) : Les travaux sont finis.

► **Captage d'eau potable** : Il reste à faire l'entourage du captage par l'entreprise LAMARE.

► **Usine SEALED'AIR** : Une réunion a eu lieu avec M PAILLUSSON, personne en charge de l'immobilier qui était déjà sur les lieux en 1994. Le Maire lui a rappelé que quoique qu'il se passe, le prix demandé par la commune est de 700.000 € avec les 15 ares occupés par l'usine mais non portés au cadastre. Un document d'arpentage devra être réalisé par le géomètre KOLB. Le coût estimatif des raccordements d'assainissement de cette usine s'élève à environ 35.000 € HT. Un disconnecteur devra être posé pour empêcher que les eaux de l'usine se déversent dans le réseau. Le coût d'environ 10.000 € HT est à la charge de l'usine.

Le diagnostic « amiante » a été réalisé par l'établissement. Trois citernes dont une contenant du fioul appartenant à l'usine et deux autres n'ayant jamais contenu de liquide doivent faire l'objet d'un enlèvement par la commune.

Pour la vente, il faudra faire un test officiel du poteau d'incendie.

La vente devrait se faire courant 2018.

Tarifs communaux 2018

Le Maire rappelle les tarifs de la médiathèque, des concessions au cimetière et columbarium, du droit de place, des chèques vacances et déjeuners, des garages de la gendarmerie, de la salle des fêtes et du préau et propose de ne pas augmenter ces montants, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il apporte quelques informations, à savoir :

- La régie de la médiathèque est maintenant opérationnelle,
- Les garages de la gendarmerie dont seuls deux sont loués, auraient besoin de rénovation.

Tarifs 2018 de l'eau potable et de l'assainissement

Délibération n° : D201786

Objet de la délibération
EAU POTABLE
LOCATION DE
COMPTEUR
TARIFS 2018

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes tarifs qu'en 2017 à savoir 1.50 € HT pour le m³ d'eau, et 15 € HT pour la location annuelle d'un compteur d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus et décide :

- De fixer le tarif annuel de la location de compteur à 15 € HT.
- De fixer pour l'année 2018 le prix de l'eau de manière dégressive aux montants suivants :
 - 1.50 €/m³ HT de 0 à 500 m³
 - 1.49 €/m³ HT de 501 à 1000 m³
 - 1.35 €/m³ HT de 1001 à 2000 m³
 - 1.28 €/m³ HT au-delà de 2000m³

Délibération n° : D201787

Objet de la délibération
ASSAINISSEMENT
TARIFS 2018

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les tarifs en vigueur en 2017, soit 1.25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus et décide :

- De fixer pour l'année 2018 le prix de l'assainissement à 1.25 € HT/m³,

Clôture du budget du lotissement Saint-Jacques

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'emprunt de 700.000 € contracté à la Caisse d'Epargne va être versé prochainement. Ensuite, le budget du lotissement pourra être clôturé. Il faudra donc virer du budget

de la commune à celui du lotissement Saint Jacques, la somme de 656.238,08 € pour équilibrer ce dernier budget et procéder ensuite à sa clôture comme cela a été préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Délibération n° : D201788

Objet de la délibération
Intégration du Budget
Annexe du lotissement
Saint Jacques au
Budget Principal

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes avait préconisé le 21 aout 2017 l'intégration du budget annexe du Lotissement Saint Jacques au budget principal.

A cet effet, il propose de verser une subvention de 656 238.08 € du budget principal au budget annexe du Lotissement Saint Jacques afin d'apurer le déficit de la section de fonctionnement, puis de clôturer ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De verser une subvention de 656 238.08 € du budget principal au budget annexe du Lotissement Saint Jacques afin d'apurer le déficit de la section de fonctionnement,*
- *De clôturer le budget annexe du Lotissement Saint Jacques au 31 décembre 2017,*
- *De noter que les opérations de cessions des parcelles susceptibles d'intervenir à l'avenir seront encaissées sur le budget principal.*
- *D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.*

Personnel communal : avancements de grades

Délibération n° : D201789

Objet de la délibération
Créations de postes
Adjoint Territorial
d'Animation Principal
1^{ère} classe
Adjoint Territorial
d'Animation Principal
2^{ème} classe
Adjoint Technique
Territorial Principal
2^{ème} classe
ATSEM Principal
1^{ère} classe

Fermetures de postes
Adjoint Territorial
d'Animation Principal
2^{ème} classe
Adjoint Territorial
d'Animation
1^{ère} classe
Adjoint Technique
Territorial
ATSEM Principal
2^{ème} classe

Dans le cadre des avancements de grades, le Maire propose au Conseil Municipal :

- *La création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} classe à compter du 25 décembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 30 heures. Consécutivement, il propose la fermeture du poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à compter du 24 décembre 2017.*
- *La création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à compter du 25 décembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Consécutivement, il propose la fermeture du poste d'Adjoint Territorial d'Animation à compter du 24 décembre 2017.*
- *La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à compter du 25 décembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Consécutivement, il propose la fermeture du poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 24 décembre 2017.*
- *La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à compter du 25 décembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 33 heures. Consécutivement, il propose la fermeture du poste d'Agent*

*Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe
à compter du 24 décembre 2017.*

Il précise que le Comité Technique a émis un avis favorable le 4 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De valider la proposition du Maire telle qu'énoncée précédemment.*
- *D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.*

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Convention XDEMAT

Délibération n° : D201784

Objet de la délibération
SPL-XDEMAT
Renouvellement de la
convention de
prestations intégrées

*Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1,
L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le projet de convention de prestations intégrées,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'approuver le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018,
pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la
Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier
des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition
de ses actionnaires,*
- *D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante,*
- *D'approuver sa représentation au sein du Conseil
d'Administration, par la personne désignée à cet effet, par les
actionnaires, membre de l'Assemblée spéciale du département
auquel la Collectivité appartient, après les dernières élections
municipales, pour exercer en leur nom, un contrôle conjoint sur la
société.*

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Location du logement des écoles

Le Maire expose que ce logement situé perpendiculairement à la rue A. Gabeur dans l'ancien bâtiment des instituteurs et dont les travaux de rénovation sont terminés, peut être loué.

Délibération n° : D201790

Objet de la délibération
BAIL
Marine FERRAND

*Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé 18 rue Anatole
Gabeur à Arc en Barrois, à Mademoiselle Marine FERRAND moyennant un
loyer de mensuel de quatre cent euros (400 €), payable dans les cinq
premiers jours de chaque mois.*

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Cette location est consentie à partir du 25 janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Ecole maternelle :

Délibération n° : D201791

Objet de la délibération
SUBVENTIONS 2018
Ecole Maternelle

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- *L'Ecole Maternelle : 429 € (au titre de la participation communale au déplacement des enfants à la piscine).*

▪ Ecole élémentaire :

Le Maire informe que les enfants vont participer à des classes découvertes sur trois sites différents :

- CP et CE1 au Val André du 26 mars au 6 avril 2018,
- CM1 et CM2 au Grand Bornand du 26 mars au 6 avril 2018,
- CE2 à Courcelles sur Aujon du 26 mars au 30 mars 2018.

Le coût total est de 37.329 € et après financement du département, des autres communes ayant des enfants scolarisés à ARC, des familles et de la coopérative scolaire, une somme de 7.244 € est demandée à la commune au prorata du nombre d'enfants résidant à Arc en Barrois.

Le Maire précise plusieurs activités qui seront réalisées au cours de l'année.

Délibération n° : D201792

Objet de la délibération
SUBVENTIONS 2018
Ecole Elémentaire

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à l'Ecole Elémentaire :

- *Spectacle de Noël 2017 : 615 €*
- *Classes découverte 2018 : 7 244 €*
- *Gymnastique sportive (19/02/2018) : 240 €*
- *Course cantonale (mai 2018) : 240 €*
- *Piscine 2018 : 1 791 €*

Ces sommes pourront être revues en fonction de la facturation finale.

▪ **Evolution des rythmes scolaires :**

Pour information, le Maire expose qu'il a rencontré les directrices d'écoles à ce sujet et que le retour des questionnaires est quasi terminé. Le 15 janvier 2018, il doit y avoir un conseil commun entre les écoles maternelle et élémentaire.

▪ **Demandes de subventions :**

Deux demandes de subventions émanant du CFA du Bâtiment de Côte d'Or et du Secours Catholique ont été présentées et ont été refusées à l'unanimité en raison des sièges sociaux situés hors de la commune.

▪ **Infos diverses**

Le Maire communique aux conseillers quelques dates :

- Vœux du Maire le 6 janvier 2018 au Préau de l'Ecole,
- Repas des anciens le 7 janvier 2018 à la Salle des Fêtes.
- Vœux à l'EHPAD le 12 janvier 2018 à 20h.
- Repas de la Sainte Barbe le 13 janvier 2018 à 19h 30 à l'Hôtel du Parc.

▪ **Présentation du journal municipal**

Le journal municipal à distribuer dans les prochains jours est présenté aux conseillers qui pourront retirer les exemplaires à distribuer, dès le 22 décembre au matin.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Maryse GERVASONI informe le Conseil Municipal qu'elle aurait dû présenter un spécimen des paniers à distribuer aux aînés de la commune qui ne peuvent venir au repas. Le Maire répond qu'il lui fait entièrement confiance et qu'il lui donne carte blanche pour faire comme les années passées.

► Anne-Marie RENAUDIN demande si, à la suite de la démission de Gérard PETIT, il y aura un changement au niveau des adjoints.

Il lui est répondu que cela sera vu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h 15mn.

oo

Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixé.